

## Recommandations politiques sur les communs pastoraux – synthèse<sup>1</sup>

Les communs pastoraux sont des territoires gérés par des institutions coutumières de gouvernance collective hautement participatives qui tiennent durablement leurs terres, leur bétail, leurs déplacements, leurs moyens de subsistance et leur patrimoine culturel. Ces systèmes préservent la biodiversité, les services écosystémiques, la durabilité climatique et le bien-être humain sur une grande partie de la planète, et leur importance est de plus en plus reconnue. Cependant, ils sont menacés par l'érosion des droits et des savoirs coutumiers, les mutations démographiques, la mondialisation, la concurrence et l'appropriation des terres, les conflits, les lois restrictives et la fragmentation. La protection des communs pastoraux exige des cadres politiques fondés sur des droits qui sauvegardent et promeuvent la gouvernance communautaire, la mobilité et les traditions qui les sous-tendent.

### Appels à l'action

**1. Reconnaître, de manière appropriée, l'ensemble des droits coutumiers des communs pastoraux tels que définis par les communautés pastorales, y compris les formes non écrites de gouvernance coutumière.** Cela suppose la reconnaissance juridique des droits autodéterminés et de l'autogouvernance (voir la loi italienne n° 168/2017), mais en étant très prudent quant au fait que sa formalisation puisse affaiblir les structures communautaires avec des définitions homogénéisantes qui favorisent certaines structures et pas d'autres de manière décontextualisée. Tous les droits de gestion et d'utilisation des ressources naturelles doivent rester la propriété des membres des communs pastoraux. Il ne s'agit pas de régimes de libre accès. L'État doit faciliter cette autogestion, pas la remplacer.

**2. Sécuriser la protection juridique, politique et économique des communs pastoraux.** Créer des services juridiques dédiés aux pasteurs, y compris du conseil, représentation, traduction, et la garantie que les femmes et les jeunes y aient accès. De même, soutenir l'élaboration de cartes communautaires des territoires, des corridors de mobilité, des sources d'eau et des sites cérémoniels. Lorsque les communautés donnent leur [consentement libre, préalable et éclairé](#), utiliser ces cartes pour protéger leurs [territoires de vie](#) et les voies de mobilité de leurs animaux, en soutenant leur versement au [Registre mondial des APAC](#), à [LandMark](#) et autres registres alimentant le rapportage de la [Convention sur la diversité biologique](#). Protéger un majeur accès au marché des produits pastoraux divers.

**3. Prévenir l'accaparement des terres et des ressources, y compris la nationalisation ou la privatisation des communs pastoraux au profit de la conversion agricole, des industries extractives, du développement non durable, *green washing* ou de conservation excluant.** Encadrer transactions, subventions, prêts et mesures fiscales fragilisant la tenure collective coutumière. Toute mesure doit dépendre de la pratique continue des communs, recueillir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés affectées et rendre toute perte d'accès territorial temporaire et réversible. Refuser doit être aussi clairement possible qu'accepter. La violence contre les communs pastoraux et la dépossession de leurs moyens d'existence violent des [droits humains](#) internationalement reconnus.

**4. Soutenir les transferts intergénérationnels de savoirs et de savoir-faire.** Encourager la continuité des langues locales, vecteurs des savoirs d'intendance liés aux [territoires de vie](#). Soutenir les filières menées par les communautés pastorales, notamment des femmes, qui détiennent une grande partie du savoir-faire en matière d'élevage et de production laitière, si essentiel aux sociétés pastorales. Respecter les cérémonies et les foires, achetez les produits des communs, investissez dans la production collective et soutenez l'autogestion, surtout pendant les saisons sèches. Favoriser la diversité génétique du bétail et des écosystèmes grâce aux savoirs locaux, car elle constitue un atout dans des environnements imprévisibles.

**5. Faciliter les réseaux de solidarité au sein des groupes pastoraux et transhumants et entre eux.** Soutenir assemblées et espaces de dialogue auto-organisés au niveau local, régional, national et international, conçus aussi pour la participation effective des femmes, des jeunes et des aînés, et financer des plateformes d'apprentissage, de résolution des conflits et de stratégie collective, offrant reconnaissance, certification et formation.

**6. Veiller à ce que les représentants désignés par les communautés participent aux décisions des instances de gouvernance et de gestion, du niveau local au transnational, y compris pour les infrastructures.** Allouer des ressources à des groupes de tailles diverses afin de faciliter le dialogue et la prise de décision conformément aux priorités des groupes. Les décisions doivent préserver l'auto-gouvernance, les institutions coutumières et les droits territoriaux. Les infrastructures publiques doivent être abordables, accessibles, non obligatoires et exemptes de nouvelles dettes.

**7. Développer des mécanismes de coopération transfrontalière pour les communs pastoraux transfrontaliers.** Maintenir des accords menés par les communautés traversant des frontières géopolitiques pour continuer à assurer la cohérence de la gouvernance communautaire et donc du paysage, des écosystèmes, et de la migration des espèces. Utilisez-le pour favoriser la confiance, le dialogue pastoral et la protection des droits, car les communs historiquement intégrés et traversés par les frontières nationales continuent souvent de fonctionner de facto, ou peuvent être réactivés.

**8. Affirmer que les communs pastoraux protègent des écosystèmes de grande valeur, que le pâturage géré préserve les parcours, qu'ils ne sont pas disponibles pour d'autres usages, et que la vie, les moyens d'existence et les [territoires de vie](#) des pasteurs doivent être protégés.** Les parcours stockent d'importantes quantités de carbone, principalement sous terre et à l'abri des incendies, tout en abritant une immense diversité d'espèces qui ne pourraient survivre dans d'autres habitats. Par ailleurs, l'effet du pâturage contrôlé est irremplaçable par rapport aux fluctuations des populations d'ongulés sauvages, car le premier dirige l'écosystème vers des niveaux plus hauts de fonctionnalité et biodiversité. De même, les effets bénéfiques des brûlages dirigés pratiqués par des communiers ne peuvent être obtenus par des feux de forêt spontanés ou sauvages.

**9. Promouvoir la co-crédation de savoirs avec les communautés pastorales et les institutions de recherche et d'éducation.** La recherche doit respecter les protocoles communautaires, n'être menée qu'avec le consentement libre, préalable et éclairé, partager les bénéfices, respecter les savoirs autochtones et se dérouler dans les langues locales. Il doit accroître les opportunités pour les communiers, en favorisant le co-leadership des pasteurs sur la conception des études et le récit pédagogique, cherchant à favoriser ces mêmes communs pastoraux étudiés.

**10. Encourager l'usage temporaire et révocable des terres publiques ou privées, abandonnées ou à tenure incertaine comme communs de fait,** permettant l'entretien des terres et la conservation tout en créant des corridors écologiques et en reliant des [paysages de travail](#). Cela prévient des transitions irréversibles des prairies vers les landes, notamment dans les zones périurbaines en transformation rapide traversées par des corridors de mobilité pastorale.

**11. Reconnaître que des micronégociations en temps réel sous-tendent les pratiques de mobilité et d'élevage.** Protéger les droits des pasteurs à [créer, modérer et codiriger ces négociations relatives à la mobilité](#) et réformer les politiques qui encouragent la sédentarisation, entravent la mobilité pastorale ou limitent l'élevage. Au lieu de qualifier les pâturages communautaires de « surpâturés » ou de « dégradés », il faut se focaliser sur la suppression des contraintes externes qui pèsent sur la gouvernance locale, la mobilité pastorale, le développement du pastoralisme, les mécanismes communautaires de gestion du fourrage et l'accès aux marchés.

**12. Améliorer l'image publique des communs pastoraux auprès des décideurs et de la société.** Accroître l'appréciation des communs pastoraux, en soulignant que leur gestion est essentielle à la prévention des incendies et à la conservation des écosystèmes pastoraux, des corridors fauniques, de la beauté des paysages, du développement de l'agritourisme, de gastronomies uniques, de produits de haute qualité et d'expériences irremplaçables.

**13. Donner la priorité à l'auto-renforcement des communautés et aux approches ascendantes pour l'ensemble des points précédents.** Sauvegarder l'autorité décisionnelle collective et les droits des pasteurs à élaborer leurs propres processus de négociation sur la mobilité, la biodiversité, l'autogouvernance, l'eau, les réserves fourragères et le feu, et rendre la planification des infrastructures comptable de leurs préférences.

Les communs pastoraux sont des systèmes socio-écologiques vivants qui font vivre paysages, moyens d'existence et cultures. Là où les pasteurs conservent droits sécurisés, mobilité et autogouvernance, ils maintiennent la biodiversité et des moyens d'existence résilients. Il faut des approches contraignantes, fondées sur les droits et centrées sur une gouvernance conduite par les communautés. La conservation ne doit pas déposséder, la reconnaissance juridique ne doit pas imposer l'uniformité, et le développement ne doit pas démanteler des systèmes d'intendance qui fonctionnent.

---

<sup>1</sup> Ce document est une version abrégée des Recommandations politiques sur les communs pastoraux qui a été rédigé par Tracy Burnett, Pau Sanosa-Cols, Francisco Godoy-Sepúlveda, Daniel Maghanjo Mwamidi, Santiago A. Parra, et Adrià Peña-Enguix, sous la coordination de Pablo Domínguez, avec les contributions précieuses du groupe pastoral du consortium APAC, ainsi que des membres des différentes sections régionales (notamment d'Afrique et d'Europe) de l'Association internationale pour l'étude des communs (IASC), aussi de Caroline Upton et Nigel Dudley, et d'autres experts et représentants de la société civile au sein du Groupe de travail sur les communs pastoraux de l'Alliance mondiale pour les parcours et les éleveurs, qui soutient l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux 2026 (AIPEP). Le Groupe de travail sur les communs pastoraux vise à favoriser la collaboration entre les titulaires de droits pastoraux, les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile, les chercheurs et les organismes publics afin de faciliter des transformations des connaissances et l'expérience vécue en matière de communs pastoraux en actions coordonnées. Il y parvient en documentant leurs contributions, en soulignant la valeur des communs pour renforcer la gouvernance et en soutenant les conditions juridiques, politiques et de marché à différentes échelles, contribuant ainsi à l'AIPE 2026 et aux efforts mondiaux aux larges dans ce sens.